

Compte-rendu de la séance du 28 aout 2017
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, BERTHIAUX Gwénaél, FILATRE Félicien, LE MÉE Philippe, PAITEL Patricia, CHESNOT Cécile formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BERTIN Isabelle, BARBIER Laurent, HARDAT Bénédicte.

Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 10 juillet 2017 approuvé à l'unanimité

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets - année 2016 réalisé par le SMICTOM des Pays de Vilaine

Personnel communal : création de 4 postes

, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 3 postes nécessaires au bon fonctionnement des services scolaires à la prochaine rentrée :

0,5 heure /semaine pour la surveillance des enfants à la sieste, de 3,28 heures /semaine pour la restauration scolaire et 10,49h/semaine pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux.

Un 4ème poste est également renouvelé pour la gestion des contrats de location de la salle de la Fleuriais : 2h par location.

Avancement de grades : création de 2 postes

Deux agents remplissent les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur de leur poste. La commission administrative paritaire Centre de Gestion ayant émis un avis favorable, le Conseil municipal décide de créer les deux postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude notariale de Maître GERARD de Rougé concernant les parcelles ZR103 et 104 d'une superficie totale de 1174 m², au lieu-dit Saint Laurent.

Programme voirie 2017 : choix de l'entreprise

Après examen par la commission voirie de 5 offres reçues concernant le programme voirie 2017 (VC319, VC15 VC 308 routes des Ajoncs d'Or, VC 202, VC 308 le Fretay vers la Croix), Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la variante de l'entreprise EUROVIA Bretagne Rennes pour un montant de 73 037€25 ht.

Requalification des façades et rénovation thermique de la mairie : choix des entreprises

Le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes :

Lot 1 « Ravalement-peinture ». Une seule offre : SARL Blandin Façades de Guipry-Messac, pour un montant de 58 869,10€ HT.

Lot 2 « Couverture étanchéité zinc » : une seule offre: Jolivel –Guillemer de Sainte-Anne-Sur-Vilaine, pour un montant de 49 000€ HT.

Quant au Lot 3 « Faux plafonds »: aucune offre n'ayant été reçue, il est déclaré infructueux ; une seconde consultation va être réalisée prochainement.

Communauté de Communes : modification des statuts

Monsieur le Préfet dans son arrêté de création de Bretagne porte de Loire Communauté ayant cumulé les compétences optionnelles et facultatives des 2 EPCI fusionnées, il convient de procéder à la modification des statuts de la Communauté de communes. Elle consiste en la réécriture des compétences de l'EPCI afin de les harmoniser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications apportées aux statuts initiaux de la Communauté de communes, concernant la définition de ses compétences.

Acquisition d'une bande de terrain à Saint Laurent

Lors du bornage et de la vente de terrains à bâtir par Mr GUIBERT au lieu-dit Saint Laurent, il s'est avéré que 18 m² appartenant à Mr GUIBERT étaient déjà englobé dans le domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acheter cette bande de 18 m² au prix de vente du terrain jouxtant ces 18 m², soit 40 € le m².